Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 25 (1988)
Heft: 902

Artikel: Droit d'asile : propositions pour une nouvelle approche
Autor: Caloz-Tschopp, Marie-Claire / Weid, Denis von der
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1018113

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

(*réd*) Notre société est de plus en plus exigente vis-à-vis des ménagères: les contraintes de l'écologie requièrent un savoir-faire et provoquent un surcroît de travail. La mécanisation des tâches ménagères a simplifié certains travaux, mais a aussi élevé le niveau d'exigence en matière de propreté. La femme qui désire, ou qui doit travailler, se retrouve vite piégée: elle devra le plus souvent se contenter d'une activité accessoire, peu rémunérée et sans possibilité d'ascension sociale, afin qu'elle dispose encore du temps nécessaire pour s'occuper des enfants et du ménage.

FEMMES

Société de consommation cherche ménagères qualifiées

Car il faut maintenant savoir soigner sans abuser des médicaments, cuisiner sain et équilibré, organiser le temps libre pour l'épanouissement de chacun, et en plus jouer le rôle du chauffeur pour que les enfants puissent suivre toutes les activités qu'ils désirent. Ce qui était *travail*, devient de plus en plus *métier*, avec ses connaissances spécifiques, ses contraintes. Le refus de la loi sur l'assurance-maternité en décembre dernier semble pourtant montrer que les Suisses ne sont pas près d'adapter leurs structures sociales.
Comment sortir de la contradiction séculaire entre travail de production et travail de reproduction? C'est le sujet du dossier de *Femmes suisses* du mois d'avril, ainsi que d'un prochain colloque organisé à Genève par le Collège du travail. ■

Femmes suisses, case postale 323, 1227 Carouge. Tél.: 022 42 03 15.
A société polluante, ménagère performante. Colloque organisé par la Fondation Collège du travail, les 29 et 30 avril à Genève. Renseignements: Collège du travail, 11 rue des Maraîchers, 1205 Genève. Tél.: 022 28 64 95.

DROIT D'ASILE

Propositions pour une nouvelle approche

Marie-Claire Caloz-Tschopp et Denis von der Weid, du Comité suisse de défense du droit d'asile (CSDDA) ont répliqué, dans DP 899, à l'article de Jean-Christian Lambelet paru dans la rubrique «L'invité de DP» (n° 897). Ils présentent aujourd'hui un certain nombre de propositions relatives à l'asile. (Titre et sous-titre sont de la rédaction.)

Il est habituel de penser en opposant les «nationaux» et les «non nationaux» (les Suisses et les étrangers en Suisse), la politique intérieure et internationale. Il est courant de séparer l'asile, l'immigration et les rapports économiques et diplomatiques avec les pays d'où proviennent les réfugiés. Les restrictions au principe d'universalité sont appliquées aux populations du «Sud», mais non à celles du «Nord». Les mesures de politique intérieure se définissent uniquement en terme humanitaire, ou de répression. Les mesures de coordination inter-étatiques se résument à l'installation d'une internationale de la «dissuasion» de moins en moins contrôlée par les démocraties. Le rôle du Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et des agences spécialisées est confiné à des interventions palliatives. Les problèmes mondiaux complexes continuent pourtant à être abordés par des structures mentales «nationales» et partielles.

Une reconversion de la pensée

Dans la «gestion» des étrangers, comme dans d'autres secteurs de la vie politique suisse, on constate une assimilation de la société civile à l'Etat, impliquant une collaboration non conflictuelle des citoyens. Or, il y a conflit et il n'est plus acceptable que la définition, les décisions et la mise en œuvre de la politique d'asile (comme de la politique vis-à-vis des étrangers) soient du ressort d'une autorité de police — le Département fédéral de justice et police (DFJP) et les polices cantonales. Nos propositions ne sont pas des attaques contre Elisabeth Kopp et Peter Arbenz, mais visent une reconversion de la pensée et des modes d'action, ainsi que des changements structurels. Ils sont possibles en Suisse aujourd'hui, si un désir de démocratie existe.

Nous proposons donc de :

1. ***Résister à l'Etat policier*** pour renforcer la société civile et la démocratie. Tout d'abord, précisons qu'une résistance non violente s'impose lorsque le droit d'asile et les droits fondamentaux sont violés par le DFJP et les instances de police cantonales. Mais si une telle résistance n'est pas accompagnée d'actions pour des changements structurels, elle risque d'être prise dans la même logique qu'elle tente de combattre, et le conflit risque de dégénérer.

2. ***Instaurer une commission de recherche et d'éthique suisse*** indépendante du DFJP et du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE). Vu la subordination inquiétante, dans la politique officielle d'asile et vis-à-vis des étrangers, de la pensée et des valeurs aux intérêts économiques, politiques et policiers, nous proposons la constitution d'une telle commission. Son mandat serait de promouvoir une réflexion et un débat publics en Suisse pour élaborer les connaissances et les valeurs fondant les pratiques face au phénomène de la mondialisation de l'exil.

3. ***Remettre la responsabilité officielle de la politique d'asile au DFAE.*** L'asile ne pouvant plus être traité comme un problème exclusif de politi-

que intérieure et de police, nous proposons que l'exécution en incombe au DFAE, le DFJP pouvant y apporter un appui restreint et des compétences spécifiques. Un rôle prioritaire devrait être accordé à la Division des droits de l'homme, qui devrait être renforcée. Il résulte de cette proposition la nécessité d'une redéfinition complète du cahier des charges de Monsieur Réfugié et son rattachement au DFAE.

4. ***Instaurer un nouveau rapport entre la société civile et l'Etat*** mis en œuvre dans une relation autonome entre les nouvelles organisations non gouvernementales et les responsables étatiques de la politique d'asile, d'immigration et de développement. Un lieu institutionnel permanent et souple devrait être créé tout en respectant cette philosophie de l'autonomie.

5. Vu les problèmes urgents avec les étrangers en Suisse romande en particulier (Droit d'asile, «anciens» cas, clandestins, permis de saisonniers, admission d'étudiants étrangers dans les écoles privées et les universités, frein à l'adoption d'enfans du «tiers monde», blocage des naturalisations, etc) nous proposons de ***nommer un(e) délégué(e) romand(e) aux étrangers***, rattaché au DFAE.

6. ***Instaurer d'urgence une instance de recours suisse*** indépendante du DFJP et du DFAE, vu le conflit actuel sur la conception et l'application du droit d'asile et l'accumulation des cas-limites.

7. ***Mettre en œuvre une solution politique pour les «anciens» cas de plus de deux ans*** tout en *suspendant immédiatement les refoulements* des personnes concernées. Un appel vient d'être à nouveau lancé par la Coordination Suisse Asile, pour une *large alliance* de l'opinion publique et du Parlement en vue d'une solution rapide.

8. ***Mettre en œuvre le principe d'universalité dans la définition de l'asile.*** Comme le préconise le HCR, même s'il n'existe pas encore de définition universellement acceptée de la «persécution», l'interprétation actuelle doit non seulement respecter l'esprit de la Loi sur l'asile (LAS) et de la Convention de 1951, mais doit aussi intégrer les nouvelles persécutions et craintes de persécution décrites et prouvées par les requérants d'asile actuels (kurdes, tamouls, soldats irakiens et iraniens, érythréens, colombiens, libanais poursuivis par des groupes para- ou non étatiques, etc). La même remarque est valable pour l'application du principe de non-refoulement.

9. ***Mettre en œuvre le principe d'universalité dans la politique d'immigration.*** Depuis 1964, le droit à l'immigration en Suisse est réservé aux ressortissants des pays de migration traditionnelle. Cette orientation s'accompagne d'une relative tolérance vis-à-vis des clandestins extrêmement précarisés. Nous proposons de lever cette discrimination et d'amnistier les clandestins. Nous ne pouvons aborder ici les autres aspects importants de la politique d'immigration (stabilisation, statut du saisonnier, etc).

10. ***Reconstruire des relations économiques plus justes*** et non subordonnées aux intérêts de certains groupes économiques et de certaines dictatures. Des mesures contre l'Afrique du Sud ont été refusées par 117 voix contre 61 et 8 abstentions au Conseil national le 16 mars dernier. Alors, quand des mesures concrètes seront-elles prises contre Mobutu, Evren, Ciaucescu, Pinochet? Lors de la campagne à propos de la 2e révision de la LAS, Elisabeth Kopp a annoncé qu'elle avait accordé un permis de séjour à Madame Duvalier. Peut-on accepter un tel tri... de réfugiés?

Cette liste de propositions non exhaustives — nous n'avons pas formulé ici de propositions sur l'application de la deuxième révision de la Loi sur l'asile ni sur la politique de «retour» — se veut une contribution à la réflexion, au débat et à la recherche de solutions praticables pour que la démocratie ne s'arrête pas où commence la raison d'Etat.

Marie-Claire Caloz-Tschopp
Denis von der Weid
Lausanne, Genève

COURRIER

Développement interrompu

Un article m'a fait un peu sursauter dans le n° 900 de Domaine Public. Il s'agit du Carnet de Jeanlouis Cornuz intitulé: «Hitler et la bombe».
Lorsqu'on s'amuse à développer un raisonnement cynique, on prend soin en général de poursuivre l'exercice jusqu'au bout, pour prévenir d'éventuelles interprétations erronées. C'est apparemment ce qu'a oublié de faire M. Cornuz, puisque les considérations qu'il développe sur les écrits de Sébastien Haffner ne vont pas jusqu'au bout du raisonnement.
Si l'on ferme la boucle, cela donne ceci: si les Américains ont eu la bombe, c'est à cause d'Hitler qui a fait fuir les savants juifs; si Hitler n'avait pas existé, c'est l'Allemagne qui aurait eu la bombe; donc, les Juifs sont responsables de la bombe et des malheurs qui assaillent le monde d'aujourd'hui, c'est bien ce qu'on dit depuis une vingtaine de siècles. (...)

Laurent Ballif
secrétaire du
Parti socialiste vaudois

EN BREF

Les ressortissants de la commune bourgeoise de Berne peuvent voter par correspondance. C'est ainsi que Thomas Wagner, maire de Zurich, ne manque pas d'exercer son droit de citoyen pour les affaires bourgeoisiales de la Burgergemeinde de Berne.

L'Alliance suisse des protestants actifs (abréviation allemande: SBAP) envisage le lancement d'une initiative fédérale pour abolir la nonciature du Saint-Siège à Berne. Elle attend, pour ce lancement, que les circonstances soient favorables.

Le Train du cinéma a commencé son tour de Suisse à Ostermundigen, près de Berne. Les trois wagons contiennent une documentation qui mérite d'être vue. Le passage en Suisse romande est prévu pour cet automne.